

**Report to
Rapport au**

**Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management
Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion
des déchets**

15 September 2020/15 septembre 2020

**and Council
et au Conseil municipal
23 September 2020/23 septembre 2020**

**Submitted on September 3, 2020
Soumis le 3 septembre 2020**

**Submitted by
Soumis par :**

**Tammy Rose, Director, Water Services, Public Works and Environmental
Services/directrice, Services d'eau, Direction générale des travaux publics et de
l'environnement**

**Contact Person
Personne-ressource :**

**Lysa Drewniak, Management Systems Coordinator, Public Works and
Environmental Services Department/coordinatrice des systèmes de gestion,
Direction générale des travaux publics et de l'environnement
6134-580-2424, ext./poste 23253/Lysa.Drewniak@Ottawa.ca**

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE File Number: ACS2020-PWE-WTS-0002

SUBJECT: 2019 Drinking Water Quality Management System Report

OBJET : Rapport sur le Système de gestion de la qualité de l'eau potable pour 2019

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management recommend that Council receive the 2019 Management Review Report of the Drinking Water Quality Management System.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande que le Conseil municipal prenne connaissance du rapport de 2019 sur l'examen de la gestion du Système de gestion de la qualité de l'eau potable.

SYNTHÈSE ADMINISTRATIVE

Le Système de gestion de la qualité de l'eau potable (SGQEP) a été adopté en 2006 par le gouvernement provincial. Le SGQEP oblige entre autres à mener chaque année un examen de la gestion de la mise en œuvre et du rendement du système de gestion de la qualité et à s'assurer que les résultats sont communiqués au propriétaire (le Conseil municipal).

Dans l'ensemble, la Ville a réussi à mettre en œuvre le Plan opérationnel de son SGQEP. Dans l'examen annuel de la gestion, il faut tenir compte de 16 thèmes. Pendant l'examen de la gestion de 2019, on a créé une (1) nouvelle activité en ce qui concerne l'analyse bactériologique hebdomadaire courante des puits sources.

Activité : Élaborer et mettre en œuvre une procédure type pour donner suite aux échantillons de l'analyse qui révèlent parfois la présence de bactéries coliformes dans les puits sources. Ces résultats constituent un premier indice pour exercer une activité opérationnelle qui consiste par exemple à prélever de nouveaux échantillons ou à prévoir la chloration des puits visés.

En 2019, la Ville a mis en service un nouveau réseau de puits, dans Richmond-Ouest qui sert les terrains à aménager dans le secteur ouest de Richmond et a repris la propriété. Dans la mise en œuvre de ce nouveau réseau d'eau potable, on a mené des efforts pour mettre à jour les documents et les dossiers, notamment les procédures

opérationnelles normalisées, les licences et les permis d'eau potable de la municipalité, les approbations pour la protection des puits sources et l'agrément par des tiers.

Conformément à un précédent rapport, la tendance dans l'évolution des niveaux de nitrate dans le réseau de puits de Shadow Ridge a constamment augmenté dans les 10 premières années de l'exploitation; elle s'est toutefois stabilisée en 2018 et 2019, puisqu'à l'heure actuelle, les niveaux de nitrate s'établissent à 3,4 mg/L, ce qui est nettement en deçà de la norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario pour le nitrate, soit 10 mg/L. On mène un projet pour sonder et forer deux nouveaux puits sources plus profonds pour le réseau de Shadow Ridge afin de résoudre le problème du nitrate.

En raison de la multiplication des inquiétudes à propos des incidences du plomb sur la santé, Santé Canada a publié, le 8 mars 2019, une recommandation plus rigoureuse de cinq parties par milliard (ppb) pour le plomb dans l'eau potable par rapport à la recommandation précédente de 10 ppb. Le gouvernement provincial adoptera probablement la nouvelle recommandation de 5 ppb, même s'il n'a pas encore annoncé le calendrier de la mise en œuvre de cette recommandation. Bien que l'eau de robinet d'Ottawa soit sans plomb, de petites quantités de plomb peuvent se dissoudre pendant le transport dans les tuyaux de raccordement en plomb ou dans la plomberie et les accessoires de robinetterie des ménages. Durant l'automne 2019, on a constaté une forte hausse des demandes de renseignements des clients et des demandes d'analyse de la teneur en plomb de l'eau, en raison de la forte médiatisation de ce problème. Entre septembre et octobre 2019 seulement, le personnel de la Ville a procédé à plus de 500 analyses de la teneur en plomb de l'eau du robinet dans les habitations, alors qu'il reçoit généralement 15 et 20 demandes.

En septembre 2019, des séances d'information ont eu lieu avec des membres du Conseil municipal, le maire et le Bureau du directeur municipal à propos du problème de la teneur en plomb de l'eau potable. Le personnel a déposé, le 25 septembre 2019, un Rapport au Conseil (ACS2019-PWE-GEN-0013) pour lui demander d'approuver les changements à apporter au Programme de remplacement des conduites de branchement en plomb et les communiqués de sensibilisation à diffuser afin de mieux aider les résidents qui souhaitent remplacer leurs conduites en plomb et de réduire le plus possible leur exposition au plomb dans l'eau de robinet. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil municipal le 25 septembre 2019 dans le cadre des rapports au Conseil ACS2019-PWE-GEN-0013 et ACS2019-PWE-WTS-0018.

Au cours de la même réunion, on s'est penchés sur le rapport 2018 relatif au SGQEP (ACS2019-PWE-WTS-0018), qui fait état d'une nouvelle stratégie de traitement de

l'eau, en cours de conception au moment d'écrire ces lignes, qui fera appel à l'addition du phosphate afin de mieux réduire les niveaux de plomb dans l'eau des vieilles habitations d'Ottawa et de respecter la directive de Santé Canada qui prévoit une teneur inférieure en plomb.

CONTEXTE

En 2002, le juge Dennis O'Connor a publié la partie II du Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton, dans laquelle il recommandait d'adopter une approche de gestion de la qualité pour les réseaux d'eau potable municipaux. Dans ce rapport, il recommandait aussi d'élaborer et de mettre en œuvre, en Ontario, une norme de gestion de la qualité conçue expressément pour les réseaux d'eau potable, ce qui a donné lieu à la création de la Norme de gestion de la qualité de l'eau potable (NGQEP). L'obligation de mettre en œuvre la NGQEP fait désormais l'objet de la [Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable](#).

À titre de propriétaire des réseaux municipaux d'eau potable, le Conseil doit s'acquitter d'un certain nombre d'obligations et de responsabilités en vertu de la [Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable](#); ces obligations et responsabilités sont exposées dans les articles 11, 13, 16 et 17 de la Loi. Les obligations du propriétaire en ce qui a trait au degré de diligence sont décrites à l'article 19 et sont entrées en vigueur le 31 décembre 2012. Pour s'assurer que les conseillers municipaux connaissent leurs obligations et leurs responsabilités en vertu de la Loi, le personnel de la Ville a organisé, le 15 novembre 2018, une séance d'information technique à l'intention des conseillers municipaux nouvellement élus.

Dans son rapport de 2002, le juge O'Connor a aussi fait savoir que les municipalités qui avaient un organisme d'exploitation agréé devaient accomplir des progrès considérables pour s'acquitter de leurs obligations de diligence raisonnable et de leurs responsabilités à titre de propriétaires en vertu de la Loi. L'un des principaux outils dont dispose le propriétaire pour respecter le degré de diligence en vertu de la Loi consiste à se faire délivrer des permis municipaux d'eau potable pour tous ses réseaux d'eau potable. Pour chaque permis, il faut réunir les éléments suivants :

- un permis de prélèvement d'eau;
- un permis d'aménagement de la station de production d'eau potable;
- un plan d'exploitation;
- un plan financier;
- l'agrément de l'organisme d'exploitation.

La Ville d'Ottawa est titulaire de permis en règle pour ses huit réseaux d'eau potable :

- Usine de purification de l'eau de Britannia;
- Usine de purification de l'eau de l'île Lemieux;
- réseau de puits de Carp;
- réseau de puits de Kings Park (Richmond);
- réseau de puits de Munster Hamlet;
- réseau de puits de Richmond-Ouest (Richmond);
- réseau de puits de Shadow Ridge (Greely);
- réseau de puits collectifs de Vars.

Le nouveau réseau de puits de Richmond-Ouest a été mis en service en avril 2019. Ce réseau a été soumis à une vérification de périmètre limité en 2018 et à une vérification de périmètre en 2019 afin de répondre aux exigences de l'agrément du SGQEP. Le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (MECC) a mené sa première inspection annuelle pour ce réseau le 4 mars 2020 et y a attribué une cote d'inspection de 100 %.

La Ville d'Ottawa a réussi la première phase de son agrément dans le cadre de la NGQEP en date du 29 avril 2009 (portée limitée — intégralité du NGQEP) et a été agréée pour toute la portée le 3 octobre 2011, avant d'être agréée de nouveau le 4 septembre 2014, puis encore le 2 octobre 2017. Les résultats de la vérification externe de 2017 n'ont révélé aucun cas de non-conformité. L'organisme d'agrément indépendant mène des vérifications de surveillance du Système de gestion de la qualité (SGQ) de la Ville chaque année entre les deux années au cours desquelles la Ville doit se faire agréer de nouveau. Le réseau de puits de Richmond-Ouest a été soumis à une vérification de portée limitée en 2018, et au début de 2019, on a procédé à une vérification de portée complète pour répondre aux exigences de l'agrément en vertu de la NGQEP; dans un cas comme dans l'autre, on n'a pas relevé de cas de non-conformité

L'une des exigences de la NGQEP consiste à tenir un examen annuel de gestion du SGQ et à s'assurer que les résultats de cet examen sont communiqués au propriétaire (le Conseil municipal) par la haute direction. La NGQEP définit comme suit le terme « haute direction » :

« Personne, personnes ou groupe de personnes occupant les postes supérieurs dans un organisme d'exploitation, qui prennent les décisions relatives au SGQ et

qui font des recommandations au propriétaire concernant le ou les réseaux assujettis ».

Ainsi, la haute direction de la Ville d'Ottawa comprend le directeur général de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement (DGTPE), la directrice des Services d'eau et d'autres gestionnaires de la DGTPE et des Services d'eau et de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique. La haute direction doit adresser, au propriétaire, des recommandations sur les réseaux d'eau potable et sur le SGQ.

L'objectif premier du présent rapport est de présenter au Conseil municipal, à titre de propriétaire des réseaux municipaux d'eau potable, un compte rendu sur la mise en œuvre et sur le rendement du SGQ en 2019.

ANALYSE

Le SGQ de l'eau potable est l'outil essentiel qui permet de donner au Conseil municipal, à titre de propriétaire des réseaux d'eau potable, l'assurance qu'il s'acquitte de ses fonctions et responsabilités en vertu de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* et du degré de diligence prescrit (article 19).

Puisqu'il s'agit d'une exigence du Plan d'exploitation, la haute direction doit procéder chaque année à un examen complet du SGQ. Elle s'acquitte de cette obligation dans le cadre de l'Examen de gestion, qui comporte une série de réunions auxquelles elle participe et au cours desquelles elle passe en revue certains points de l'année écoulée. Cet examen et toutes les recommandations portant sur les améliorations à apporter font l'objet des rapports sur l'Examen de gestion établis chaque année.

Dans l'ensemble, la Ville d'Ottawa a réussi à mettre en œuvre son plan opérationnel. Voici des exemples qui le démontrent pour 2019, selon le rapport sur l'Examen de gestion :

- les Services d'eau de la Ville ont réussi à mettre en œuvre un rigoureux système de gestion de la qualité de l'eau potable depuis 2008. Ce programme est bien établi et est sainement géré, grâce à la forte participation et à la volonté du personnel;
- la Ville continue de recevoir, depuis qu'elle est agréée en 2009, d'excellents résultats dans le cadre des missions de vérification externes. En 2019, l'organisme d'agrément indépendant a mené sa vérification de surveillance hors site du SGQEP de la Ville. Cette vérification a démontré qu'il n'y avait

absolument aucune entorse à la conformité pour les réseaux d'eau potable d'Ottawa;

- lorsqu'on a terminé, en 2019, de construire et de mettre en service le réseau de puits de Richmond-Ouest, l'organisme d'agrément indépendant a mené une vérification sur site à périmètre complet pour répondre aux exigences de l'agrément du SGQEP. Cette vérification a elle aussi démontré qu'il n'y avait absolument aucune entorse à la conformité pour le nouveau réseau de puits de Richmond-Ouest;
- les vérifications externes de 2019 sont venues confirmer, pour la huitième année, qu'il n'y avait absolument aucune entorse à la conformité pour le SGQEP;
- le 13 juin 2019, la Ville a reçu les licences municipales d'eau potable (LMEP) et les permis d'aménagement des réseaux d'eau potable (PAREP) à jour pour les huit réseaux d'eau municipaux; ces licences et permis sont délivrés par le ministère pour une durée de cinq ans, d'après un vaste processus d'examen et de demande;
- dans le cadre de la LMEP pour les usines de traitement de l'eau de Britannia et de l'île Lemieux, la Ville devait aussi élaborer un plan d'intervention pour enrayer la prolifération des algues nocives dans les usines de traitement des eaux de surface d'Ottawa. Les prises d'eau de la rivière pour les deux usines de traitement sont jugées peu risquées pour la prolifération des algues et les cyanotoxines; toutefois, Santé publique Ottawa (SPO) et le ministère (MECC) ont élaboré un plan d'évaluation et d'intervention afin d'enrayer les risques de prolifération d'algues. Ce plan a été mis en œuvre à titre de procédure opérationnelle normalisée (PON) avec effet le 1^{er} janvier 2020;
- malgré d'importantes difficultés opérationnelles pendant les inondations printanières de la rivière des Outaouais en 2019, les résidents d'Ottawa ont été alimentés sans interruption en eau potable salubre pendant toute la durée de l'état d'urgence;
- en réaction aux modifications apportées à la directive de Santé Canada pour la teneur en plomb de l'eau potable, on a mis à jour le Programme de remplacement des conduites de branchement en plomb et mis au point la nouvelle stratégie de lutte contre la corrosion, afin de tenir compte de l'évolution des règlements;

- les équipes d'entretien de la Production de l'eau ont mené à bien plus de 95 % des activités d'entretien planifié et d'entretien préventif;
- dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des conduites d'eau principales de gros diamètre, on a achevé un tronçon de 9,7 km en 2019, ce qui est supérieur au baromètre de rendement de 5 km par an précisé dans le Plan stratégique de 2015-2018 (28-A);
- En 2019, les médias ont fait état de plusieurs « motifs » d'inquiétude, par exemple les microplastiques, les composés perfluoroalkylés, les produits pharmaceutiques, les cyanobactéries et les produits radioactifs. Dans tous les cas, les résultats des analyses effectuées dans le cadre du programme de surveillance de la Ville ont confirmé la salubrité de l'alimentation en eau potable d'Ottawa en ce qui concerne ces nouveaux motifs d'inquiétude.

Collectivement, ces efforts confirment le fait que la Ville d'Ottawa se classe parmi les premières villes dans le monde pour la qualité et la salubrité de l'eau potable qu'elle produit et fournit.

Il faut tenir compte de 16 thèmes dans l'examen annuel de gestion (tableau 1). Dans le présent rapport, nous ne rendons compte que des points qui réclament l'attention de la haute direction. Tous les autres points dont il n'est pas question dans ce rapport ont soit déjà fait l'objet d'un rapport au Conseil, soit été examinés et jugés conformes à tous les règlements ou au Plan opérationnel. Une (1) nouvelle activité a été élaborée, pendant l'examen de gestion de 2019, en ce qui concerne l'analyse bactériologique courante des puits sources. Chacun des puits sources des réseaux d'eau municipaux d'Ottawa est soumis à des essais deux fois par semaine pour détecter la présence de bactéries coliformes, parfois détectées dans l'eau des puits sources. Les résultats positifs consécutifs donnent un premier indice qu'il faut prendre des mesures opérationnelles (par exemple, prélever de nouveaux échantillons ou déclencher une chloration-choc). L'activité consiste à élaborer une procédure opérationnelle normalisée pour donner suite aux résultats de ces analyses.

Tableau 1 – Liste des points de l'Examen annuel dont il est question dans le présent rapport

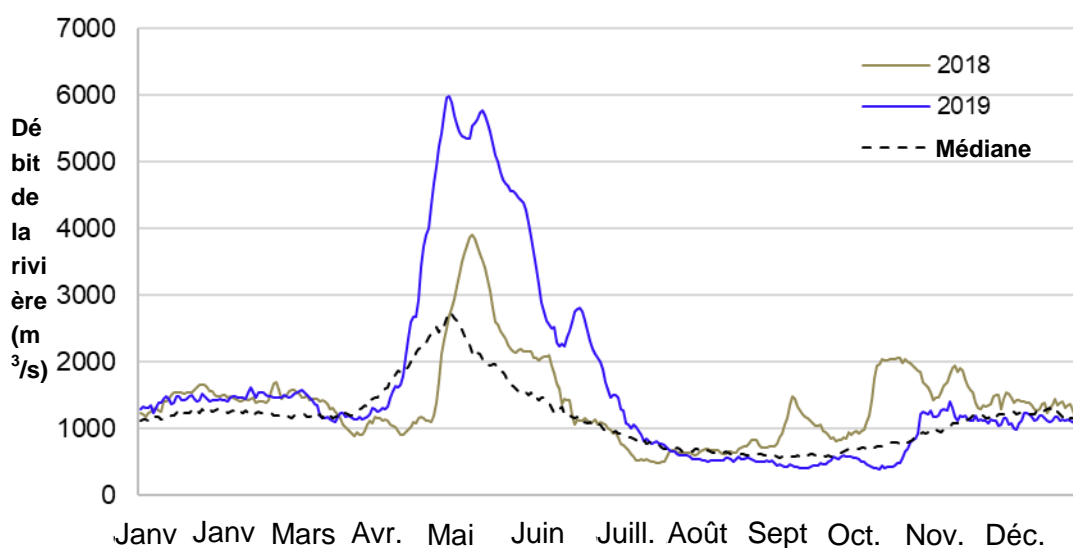
Thèmes pour l'examen de gestion	Synthèse
Tendances dans l'évolution de la qualité de l'offre d'eau brute et de l'eau potable	Point analysé ci-après
Modifications qui pourraient se répercuter sur le SGQ	Point analysé ci-après
Résultats de l'examen des infrastructures	Point analysé ci-après
Incidents de non-conformité réglementaire	Non obligatoire cette année
Incidents de sondages défavorables de l'eau	Non obligatoire cette année
Dérogations aux limites des points de contrôle critiques et mesures d'intervention	Non obligatoire cette année
Efficacité du processus de l'évaluation des risques	Non obligatoire cette année
Résultats des missions de vérification (internes et externes)	Non obligatoire cette année
Résultats des sondages pertinents portant sur les mesures d'urgence	Non obligatoire cette année
Rendement opérationnel	Non obligatoire cette année
Points à suivre découlant des examens de la gestion précédents	Non obligatoire cette année
Statut des mesures de gestion définies entre deux examens	Non obligatoire cette année
Synthèse des commentaires des consommateurs	Non obligatoire cette année
Ressources nécessaires pour mettre à jour le SGQ	Non obligatoire cette année
Actualisation, contenu et mise à jour du Plan d'exploitation	Non obligatoire cette année
Synthèse des suggestions du personnel	Non obligatoire cette année

Tendances dans l'évolution de la qualité de l'offre d'eau brute et de l'eau potable

En 2019, les débits et les niveaux de la rivière des Outaouais ont été supérieurs à ceux des dernières années, en raison des fortes pluies et des inondations du printemps et du

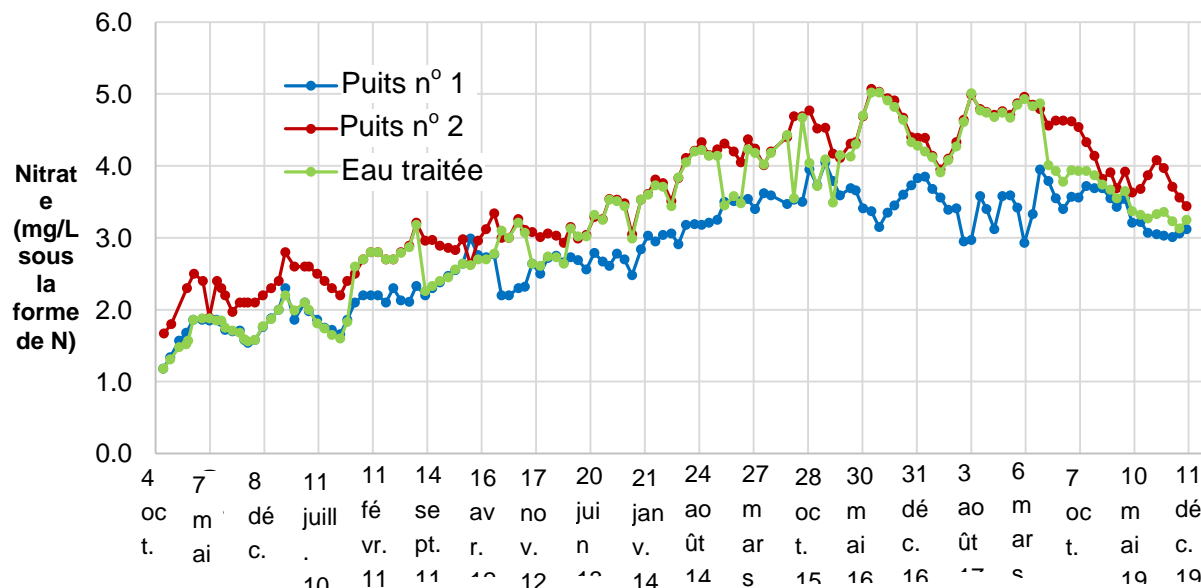
début de l'été. Le débit journalier maximum de 5 978 (m^3/s), mesuré le 1^{er} mai 2019, a donné lieu, pour le mois de mai, à un nouveau débit record sur 50 ans (moyenne mensuelle de 5 174 m^3/s). Les graphiques reproduits ci-après établissent la comparaison entre le débit tendanciel de 2019 et celui de 2018, ainsi qu'avec la tendance médiane à long terme. Il est essentiel de noter que malgré ces débits et niveaux d'eau significatifs, la qualité de l'eau des puits sources a été plutôt représentative des conditions des crues printanières et a pu facilement être gérée dans le processus de traitement de l'eau de la Ville. Pendant les inondations de 2019, les résidents ont été ravitaillés sans interruption en eau potable salubre.

Figure 1 – Débits de la rivière des Outaouais (m^3/s) en 2018 par rapport à 2019, comparativement à la tendance du débit médian à long terme (1960-2018)



Comme nous l'avons mentionné, les concentrations de nitrate dans le réseau de puits de Shadow Ridge continuent d'être élevées (3,4 mg/L) par rapport à la qualité de l'eau des autres réseaux de puits (moins de 0,02 mg/L). Les concentrations de nitrate des puits sources révèlent une hausse graduelle, mais stable de l'ordre de 1,5 mg/L en 2008 à 4,5 mg/L en 2017; toutefois, elles se sont stabilisées depuis pour rester dans la fourchette de 3-4 mg/L. La concentration moyenne de nitrate de 2019 dans l'eau traitée s'établissait à 3,4 mg/L, ce qui respecte la norme de salubrité de l'eau potable de 10 mg/L, qui correspond à la concentration maximale admissible.

Figure 2 – Niveau de nitrate dans l'eau traitée et les puits sources de Shadow Ridge (2008-2019)



Afin d'apporter une solution à long terme au problème du nitrate, la Ville se penche actuellement sur un projet visant à creuser de nouveaux puits sources plus profondément dans l'aquifère. En 2019, l'objectif consistait à examiner la qualité de l'eau des puits creusés plus profondément dans l'aquifère afin de confirmer l'adéquation de l'eau de source pour ravitailler Shadow Ridge. La Ville creuse actuellement des puits de sondage sur la nouvelle propriété dans laquelle elle s'attend à construire les nouveaux puits de production. Les activités de conception fonctionnelle et de construction devraient se poursuivre en 2020.

Modifications qui pourraient se répercuter sur le SGQ

Présence de plomb dans l'eau potable

En raison de la multiplication des inquiétudes à propos des incidences du plomb sur la santé, Santé Canada a publié, le 8 mars 2019, une nouvelle recommandation plus rigoureuse de 5 ppb pour le plomb dans l'eau potable, qu'il a exprimée sous la forme d'une concentration maximale acceptable (CMA). La nouvelle recommandation prévoit la concentration NLPFRP (niveau le plus faible qui soit raisonnablement possible) afin d'encourager les fournisseurs d'eau à tout mettre en œuvre pour réduire le plus possible l'exposition au plomb.

Le gouvernement provincial s'attend à adopter la nouvelle norme de 5 ppb pour le plomb, même s'il n'a pas encore annoncé de calendrier pour la mise en œuvre. Depuis 2007, la Ville exerce une vaste surveillance des concentrations de plomb dans l'eau du

robinet conformément au [Règlement de l'Ontario 170.03, annexe 15.1](#). Même si l'alimentation en eau d'Ottawa est sans plomb, de petites quantités de plomb peuvent se dissoudre pendant le transport dans les tuyaux de raccordement en plomb ou dans la plomberie et les accessoires de robinetterie des ménages. Environ 30 000 habitations anciennes (datant d'avant 1955) à Ottawa sont dotées de tuyaux de raccordement en plomb. En faisant appel à la méthode actuelle de lutte contre la corrosion (ajustement du pH), la Ville a réussi les 22 cycles des sondages semestriels en respectant l'ancienne norme de 10 ppb. Or, cette stratégie ne permettra pas de respecter la nouvelle norme de 5 ppb. En septembre et octobre 2019, le personnel de la Ville a répondu à plus de 500 demandes d'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable, présentées par les propriétaires d'habitations anciennes, après que les médias aient fait état de la directive de Santé Canada pour abaisser la teneur en plomb.

Afin de réduire le plus possible le risque d'exposition au plomb dans l'eau potable, la Ville est en train de mener des travaux de conception pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie de traitement de l'eau faisant appel au phosphate afin de réduire les concentrations en plomb dans les habitations anciennes dotées de tuyaux de raccordement en plomb. En outre, on a révisé le Programme de remplacement des conduites de branchement en plomb (PRCBP) et mis au point des communiqués de sensibilisation afin de mieux aider les résidents qui souhaitent remplacer leurs conduites en plomb. En septembre 2019, on a passé en revue ces changements dans le cadre de réunions présentielle avec les membres du Conseil municipal, le maire et le Bureau du directeur municipal. Ces changements ont été approuvés par le Conseil le 25 septembre 2019 dans le cadre des rapports au Conseil ACS2019-PWE-GEN-0013 et ACS2019-PWE-WTS-0018.

Nouvelles licences municipales d'eau potable

Les permis d'eau potable municipale (LMEP) pour chaque réseau d'eau municipal sont délivrés pour une durée de cinq ans et sont reconduits par le ministère tous les cinq ans dans le cadre d'un processus complet de demande et d'examen. Le 13 juin 2019, la Ville a reçu les LMEP et les PAREP à jour pour ses huit réseaux d'eau municipaux. On l'a précisé dans le Rapport sommaire sur l'eau potable adressé au Conseil municipal le 31 mars 2020.

Le personnel opérationnel a mis en évidence et suivi toutes les modifications et toutes les révisions apportées aux nouvelles licences dans le Système de gestion de la qualité de l'eau potable (SGQEP). Même si la plupart des modifications apportées aux nouvelles licences sont relativement mineures, elles imposent à la Ville une nouvelle

obligation, puisqu'elle doit désormais élaborer un plan d'intervention pour enrayer la prolifération des algues nocives dans les usines de traitement des eaux de surface d'Ottawa, comme nous le verrons ci-après.

Proliférations d'algues nocives

Comme l'exige l'annexe 6.0 de la LMEP pour les deux usines de traitement des eaux de surface (de Britannia et de l'île Lemieux), il fallait mettre en œuvre, au plus tard le 1^{er} janvier 2020, le Plan d'intervention pour enrayer les proliférations d'algues nocives (PAN). Par conséquent, Santé publique Ottawa (SPO) et le ministère (MECC) ont élaboré et entériné un plan d'évaluation des risques et d'intervention. Ce plan prévoit une analyse mensuelle des eaux brutes et traitées des deux usines, des observations visuelles sur les rives, ainsi que des niveaux de déclenchement et des mesures d'intervention précis. Il est essentiel de noter que l'on considère que les prises d'eau de la rivière pour les deux usines de traitement sont peu risquées pour les proliférations d'algues et que l'on n'a pas détecté de cyanotoxine pendant la surveillance mensuelle de routine en 2016, 2017, 2018 et 2019. Le nouveau plan d'intervention a été mis en œuvre sous la forme de procédure opérationnelle normalisée (PON) avec effet le 1^{er} janvier 2020.

Nouveau réseau de puits – Richmond-Ouest

En 2019, la Ville a mis en service le nouveau réseau de puits de Richmond-Ouest et en est devenue propriétaire. En raison de ce nouveau réseau d'eau potable, on a consacré des efforts à la mise à jour et à l'obtention des documents et des dossiers, dont les PON, les licences municipales d'eau potable, ainsi que les permis, les approbations pour la protection des puits sources et l'agrément par les tiers.

Programme d'évaluation de l'état des conduites d'eau principales de grand diamètre

Dans le rapport de 2012 ([Programme d'évaluation de l'état des conduites principales de grand diamètre pour l'eau potable : ACS2012-COS-ESD-0014](#)), on recommande de faire la synthèse des inspections portant sur les conduites d'eau principales essentielles, en plus d'établir un plan d'action pour la correction de la tuyauterie qui est en très piètre état, dans le cadre du rapport annuel sur le Système de la gestion de la qualité de l'eau potable.

Depuis le rapport annuel 2013 adressé au Conseil municipal sur le SGQEP, la direction a réagi en faisant la synthèse des inspections qui ont porté sur les conduites principales

essentielles pour l'adduction de l'eau et un plan d'action pour la correction des tuyaux en piètre état. Jusqu'à maintenant, on a mené l'évaluation de l'état de la tuyauterie pour 19 % de l'ensemble des conduites d'eau principales de grand diamètre à Ottawa, même si on a évalué en priorité 70 % de la tuyauterie à plus haut risque (et installée à partir des environs de 1972 jusqu'en 1979). Dans le cadre du programme, on a réalisé en 2019 un tronçon de 9,7 km, ce qui est supérieur au baromètre de rendement de 5 km par an précisé dans le Plan stratégique de 2015-2018 (28-A).

Étapes suivantes

Le personnel de la Ville continuera de fournir de l'eau potable salubre et de veiller à respecter l'ensemble de la [Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable](#). Le personnel mettra aussi en œuvre les mesures définies dans le cadre de l'Examen de gestion de 2019.

INCIDENCES SUR LES ZONES RURALES

Les résidents ravitaillés par les six réseaux de puits municipaux sont alimentés en eau potable salubre dans le respect de l'ensemble des règlements, des normes et des inspections, en tenant compte de la surveillance gestionnelle complète du SGQEP. Comme nous l'avons mentionné auparavant dans ce rapport, les niveaux de nitrate du réseau de puits de Shadow Ridge ne cessent d'augmenter, même si les niveaux actuels restent sécuritaires et respectent la norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario de 10 mg/L et qu'on mène actuellement un projet pour aménager de nouveaux puits sources plus profondément dans l'aquifère.

CONSULTATION

Santé publique Ottawa (SPO) est un partenaire clé dans le ravitaillement en eau potable salubre pour les résidents et les commerces et entreprises d'Ottawa. Afin d'assurer la continuité et la réceptivité, le personnel des Services d'eau et de SPO se réunit deux fois par mois pour passer en revue les résultats de l'analyse de la qualité de l'eau, les incidents néfastes, les protocoles de communication et les risques potentiels des problèmes nouveaux et émergents dans le domaine de l'eau potable. En outre, une réunion formelle a lieu chaque année au deuxième trimestre pour passer en revue les résultats de la qualité de l'eau obtenus durant l'année écoulée. Pour 2019, cette réunion de co-examen a eu lieu le 20 juin à l'Usine de purification de l'eau de Britannia.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Ce rapport porte sur l'ensemble du territoire de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

On n'a pas consulté de comités consultatifs dans le cadre de ce rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Ce rapport n'a pas de répercussions juridiques.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Tous les risques associés sont définis et expliqués dans le rapport, et le personnel compétent prend des mesures pour les maîtriser.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations décrites dans ce rapport sont conformes aux objectifs du Programme de gestion intégrale des actifs (GIA) de la Ville.

Le Système de gestion de la qualité de l'eau potable tient compte des éléments du système de gestion des actifs qui permettent d'éclairer les processus décisionnels nécessaires à la protection du réseau d'eau potable d'Ottawa et de réduire les risques pour la santé publique.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Ce rapport n'a aucune répercussion financière.

INCIDENCES SUR L'ACCESSIBILITÉ

Ce rapport n'a aucune incidence sur l'accessibilité.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

L'élaboration du SGQ est régie par la [*Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*](#) du gouvernement de l'Ontario. Le SGQ a été examiné par un organisme d'agrément indépendant, et la Ville d'Ottawa a obtenu son agrément à titre d'autorité d'exploitation. Ce rapport respecte aussi l'exigence de la Loi, qui oblige à rendre compte, au propriétaire, de l'Examen annuel de gestion du SGQ.

RÉPERCUSSIONS SUR LA TECHNOLOGIE

Ce rapport n'a aucune répercussion sur la technologie.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

ES1 – Appuyer la durabilité environnementale d’Ottawa.

GP2 – Améliorer la supervision de la direction au moyen d’outils et de processus qui favorisent la responsabilisation et la transparence.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Ce rapport ne comprend pas de pièces justificatives.

SUITE À DONNER

Le personnel de la Ville continue de tout mettre en œuvre pour assurer la salubrité de l’eau potable, en respectant toutes les lois. Il mettra en œuvre les directives qui lui seront données dans la foulée de ce rapport.